

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2021

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL330

présenté par
Mme Moutchou, rapporteure

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Au début de l'intitulé du titre I^{er}, substituer au mot :

« Dispositif »

le mot :

« Dispositions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.